

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, LANGLET, TASSIN, RAJAONARIVELO, BEURDELEY, Mmes BALITOUT, SALSO GROSSHENNY, FRETE, SMITS, ZIRELLI, MM. TOULLIC, DAMIEN, Mmes BOULEFROY, DAUMAS (Jusqu'à 20h15), DRELA, GENERMONT, VANDENBROM, CUZY, OSTER, FOURE, DACQUIN, GRANDJEAN, MM. POTET, SELLIER, BELLOT, M. LASCHAMP, MM. FLAMANT, PRUVOT, CESCHINI, BONNARD, ALLARD, COPPIN, BONNETON, PÍLORGE

ETAIENT REPRESENTES : Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY à partir de 20h15, Monsieur IODICE qui avait donné pouvoir à Monsieur PÍLORGE, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame DRELA, Monsieur RICARD qui avait donné pouvoir à Madame SMITS, Monsieur HAVEZ qui avait donné pouvoir à Madame GENERMONT

ABSENTE : Madame ENGELEN

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général, Mme LEBOEUF, Assistante,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FRETE Thérèse

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 06 Février 2017.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président accueille Monsieur Thibaut DELAVENNE, Président du Pays Sources et Vallées et Madame Aude LANDELLE, animatrice Pays, qui viennent présenter le programme d'actions du Pays.

Monsieur DELAVENNE souhaite tout d'abord rappeler le rôle d'un pays et ses ambitions. Un Pays, c'est un territoire cohérent correspondant à un bassin de vie et offrant une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale.

Un Pays doit être un territoire de projets qui permet de réfléchir sur le territoire à des problématiques communes afin d'élaborer un même projet de territoire. Il doit être attractif. Il favorise la collaboration, la concertation entre les élus locaux et les autres acteurs du territoire, notamment privés, avec le conseil de développement.

Un pays doit permettre de réaliser des économies d'échelle et le Pays permet de solliciter davantage de fonds pour le territoire à l'image du programme LEADER.

Pour cela, il faut identifier les forces et les faiblesses de notre territoire, définir les principaux enjeux et proposer aux trois communautés de communes une stratégie et un plan d'actions pour rendre le territoire plus attractif et améliorer le cadre de vie, relocaliser l'économie et développer le tourisme.

Les priorités du territoire sont le dispositif LEADER, mais aussi GEMAPI et les circuits courts.

Programmation d'actions 2017 (Présentation Aude LANDELLE)

1/ Animer et mobiliser le territoire

C'est tout d'abord faire connaître le territoire : La lettre d'information, le site internet, la page Facebook, les réunions d'informations...

C'est aussi mobiliser les acteurs avec le conseil de développement

- **Organisation de réunions thématiques autour de trois thèmes :**
 - o Qualité de vie: services de proximité pour les familles, la jeunesse ou les seniors, lutte contre la désertification médicale, mobilité vers les pôles d'attraction économique/de loisirs,...
 - o Tourisme: positionnement du territoire, identification des besoins, mise en œuvre d'une stratégie partagée, développement de supports de promotion et de projets communs...
 - o Economie locale: maintien et développement des commerces et services de proximité, renforcement de l'attractivité du territoire pour les entreprises extérieures, développement d'outils et de services communs...
 - *Le 10 mars au cinéma le Paradisio à Noyon*
 - *Le 27 mars à la Cité des Bateliers à Longueil Annel*
 - *Le 24 avril à l'espace des enfants à Noyon*
 - *Le 17 mai au centre social de Lassigny*
- **Résultats escomptés :**

Animation du territoire, mobilisation et mise en réseaux des acteurs locaux, favoriser les échanges d'expériences, développer de bonnes conditions partenariales entre les collectivités

2/ Faire émerger des stratégies et des projets

- **Thématiques abordées :**
 - Attractivité du territoire : initier une démarche de marketing territorial
 - Renforcer et développer l'économie locale (développer les circuits alimentaires de proximité et attirer les commerces de proximité sur le territoire)
 - Cibler et localiser les besoins en services à la personne sur le territoire
 - Développer le potentiel touristique
- **Méthodologie**
 - Dresser un état des lieux
 - Identifier, localiser, et prioriser les besoins
 - Proposer aux élus une stratégie déclinée en plan d'actions
 - Encourager l'émergence de projets répondant à ses besoins, notamment dans le cadre du programme LEADER
- **Renforcer et développer l'économie**

Projet de territoire sur les circuits alimentaires de proximité :
Seulement 5% des 435 exploitations du territoire pratiquent la vente directe aux consommateurs contre 15% au niveau national

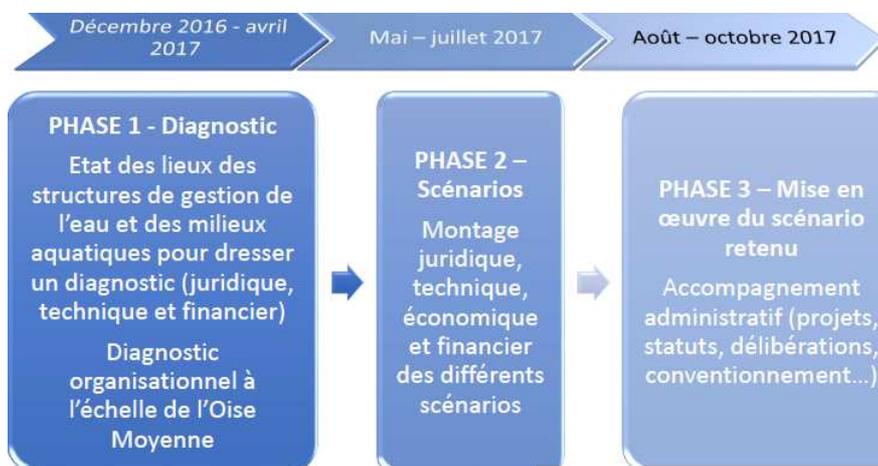
Objectifs :

 - Développer le potentiel du territoire en matière de circuits courts
 - Consolider les activités agricoles et maintenir les emplois
 - Valoriser les produits locaux
 - Améliorer la qualité et la traçabilité de notre alimentation
 - Contribuer au développement durable du territoire



- **Préserver la ressource et le patrimoine naturel**

- Contrat global eau (Coordination et suivi des actions autour de l'eau)
Le contrat global c'est une subvention de 40 millions allouée par l'Agence de l'Eau, répartie sur les trois territoires
- Emergence du SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (composition de la CLE, désigner la structure porteuse du SAGE...)
- Etude de gouvernance préalable à la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)



- **Résultats escomptés**

- Assurer une meilleure visibilité et image du territoire, renforcer son attractivité
- Approfondir/élaborer des stratégies et plans d'actions basés sur la concertation
- Doter le territoire d'une vision stratégique globale sur le moyen/long terme
- Initier des projets ambitieux et structurants pour le territoire
- Contribuer à faire du territoire un pôle d'équilibre par rapport au Compiègnais

3/ Accompagner les projets locaux s'inscrivant dans la stratégie du territoire

- **Accompagnement proposé**

- Veille et sessions d'information sur les financements européens, nationaux, régionaux et départementaux
- Formation pratique au montage de projets européens
- Conseil individualisé aux porteurs de projet
- Mise en réseau des acteurs du territoire, suggestion de partenariat
- Rédaction de la demande de subvention pour les projets LEADER

- **Résultats escomptés**

- Assurer la pertinence des projets au regard de la stratégie du territoire/LEADER
- Faire monter en qualité et augmenter l'impact des projets
- Développer les démarches partenariales et les projets collectifs (Privé/Public)
- Lever davantage de fonds pour le territoire en présentant des projets plus ambitieux avec davantage d'impact

Projets LEADER éligibles :



Monsieur DELAVENNE souhaite revenir sur le mois de l'Europe qui aura lieu en mai. L'équipe du Pays ira proposer une présentation de l'Europe dans un établissement scolaire (primaire) sélectionné sur chaque territoire. Un dessin animé sur la construction de l'Europe sera proposé ainsi qu'un questionnaire. Il y aura également un puzzle géant de l'Europe à réaliser.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Désignation des représentants au sein du Comité de programmation LEADER

Monsieur le Président explique que dans le cadre du conventionnement avec la Région Hauts de France pour la signature du dispositif LEADER, il a été demandé la parité au sein des représentants du comité de programmation.

Afin de répondre à cette situation, il est proposé de désigner Madame GENERMONT en qualité de membre élu suppléant en remplacement de Monsieur LANGLET.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Madame GENERMONT en qualité de membre élu suppléant.

1.2 Compétence intercommunale « Stationnement des gens du voyage »

Monsieur le Président explique que la compétence « stationnement des gens du voyage » est automatiquement transférée à la Communauté de communes des Deux Vallées depuis le 1^{er} janvier 2017 ainsi qu'il en résulte des modifications statutaires du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016.

Les maires ont la possibilité de s'opposer à ce transfert, dans un délai de six mois suivant la date de transfert de la compétence, soit avant le 30 juin 2017.

A ce jour, la Préfecture n'évoque pas de projet de réalisation d'aire d'accueil sur le territoire car il n'y a pas de nécessité.

Monsieur FLAMANT n'est pas contre ce transfert mais pense que la réaction ne sera pas assez rapide s'il faut que les services de la CC2V interviennent, notamment le week-end. La réactivité est primordiale avec les gens du voyage pour ne pas qu'ils s'installent.

1.3 Procédure de concertation relative au projet de piscine intercommunale

Monsieur le Président explique que la CC2V va prochainement notifier le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la piscine.

Les élus souhaitent ouvrir la réflexion sur les aménagements liés à cet équipement aux habitants du territoire et usagers de la piscine actuelle en organisant une consultation citoyenne. L'enjeu est de créer un équipement en adéquation avec les attentes des utilisateurs et son environnement.

Une Assemblée de Concertation sera constituée. Elle sera informée des différentes étapes du projet. Cette assemblée sera invitée à participer à la co-construction de l'équipement à travers des ateliers dont les thèmes restent à définir et sera constituée à partir de membres volontaires (Usagers actuels, représentants des clubs, habitants du territoire de la CC2V, représentants des écoles et des collèges...).

L'objectif est d'avoir une concertation de cette assemblée avant toute décision, de pouvoir faire remonter les informations et les attentes du terrain.

Madame DRELA demande si la piscine pourrait rentrer dans le dispositif LEADER. La réponse est négative.

1.4 Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires 2016/2021 (PRADET)

Monsieur le Président explique que la Région Hauts de France souhaite l'instauration d'espaces de dialogue à grande échelle (regroupement de Pays et d'EPCI) qui auraient pour vocation à définir une stratégie territoriale pour la mise en œuvre du PRADET et à s'organiser autour de projets.

Un accord cadre serait finalisé avec chaque espace de dialogue et fixerait une enveloppe financière par fonds territorial sur 6 ans (2016/2021).

S'agissant de la CC2V, la Région envisageait initialement un espace de dialogue regroupant 9 espaces, à savoir :

- la CC2V, CCPS et CCPN

- La Communauté de Communes du Grand Roye
- La Communauté de Communes Terre de Picardie
- La Communauté de Communes de l'est de la Somme
- La Communauté d'Agglomération Chauny –Tergnier – La Fère
- La Communauté de Communes du Val de l'Oise
- La Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois
- La Communauté de Communes du Pays Vermandois
- La Communauté de Communes de la Haute Somme

La CC2V se retrouve dans un territoire très élargi avec une enveloppe financière qui serait à l'échelle de cet espace. Le président de cet espace aurait la charge de monter un projet commun pour l'obtention de subventions.

Lors d'une réunion organisée le 1^{er} mars dernier, au regard des échanges, des questions et des débats, il en est ressorti qu'un espace de dialogue sur l'ensemble de l'Oise avait la préférence des élus et c'est cette proposition qui a été faite à la Région. Le projet n'est pas encore validé mais une grande majorité des EPCI serait favorable à ce regroupement.

1.5 Désignation d'un représentant au SEZEO

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le SEZEO a mis en place une commission consultative avec les EPCI (Délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015).

En raison de la fusion du SEZEO avec Force Energie en janvier dernier, le SEZEO demande de désigner à nouveau un représentant.

Après discussion, Monsieur TASSIN Jackie est désigné à l'unanimité pour représenter la CC2V au sein de cette commission.

1.6 Information sur le transfert PLUI

Monsieur le Président explique qu'à la date du 20 mars 2017, 12 communes se sont opposées par délibération au transfert du PLU à l'échelon intercommunal.

Ces 12 communes représentent plus de 20% de la population et bien que les 4 communes restantes ont jusqu'au 27 mars 2017 pour se prononcer, ce transfert de compétences n'est, d'ores et déjà, pas applicable.

② Juridique

2.1 Liste des marchés notifiés entre le 23 janvier et le 06 mars 2017

Monsieur le Président informe l'assemblée du marché qui vient d'être notifié, à savoir :

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE: CREATION D'UNE VOIRIE RELIANT PIMPRESZ A RIBECOURT-DRESLINCOURT	24/02/2017	SECT	60700	PONTPOINT	8 mois	29 435 € HT maximum avec tranches optionnelles

2.2 Adhésion de la commune de Chevincourt au service commun d'archives

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Mairie de Chevincourt a demandé à bénéficier du service commun d'archives. La convention entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2017.

③ Ressources Humaines

3.1 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau concernant le poste de chargé de mission eau

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau concernant le poste du chargé de mission à raison de 50% d'un ETP et ce, depuis son recrutement au 1^{er} octobre 2016.

Il est précisé qu'il s'agit du poste de Hugues Alexandre.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

3.2 Signature d'une convention de mise à disposition de la Directrice Financière à hauteur de 50 % du temps de travail

Monsieur le Président propose de renouveler la mise à disposition de la Directrice Financière avec la Mairie de Thourotte pour 17h30/semaine (50 %) à compter du 1^{er} avril 2017 pour une nouvelle durée de 3 ans soit, jusqu'au 31 mars 2020.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire reconduit la mise à disposition de la directrice financière et autorise Monsieur le Président à signer la convention.

3.2 Modification du tableau des effectifs suite à la réforme des parcours professionnels, des carrières, et des rémunérations (P.P.C.R)

Monsieur le Président explique que suite à la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières, et des rémunérations (P.P.C.R)

par catégorie et par cadre d'emplois dans la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des corps et des grades a été modifié.

Il convient donc de modifier le tableau du personnel en ce sens.

Monsieur LEFEVRE précise que l'un des axes principaux de la PPCR était de faire cotiser les agents pour leur retraite en modifiant la prime en points. Il n'y a pas d'impact financier, hormis un léger impact sur la retraite.

On améliore les modalités de carrières des agents de la catégorie C. Le protocole prévoit, en effet, qu'en catégorie C, la carrière se déroulera sur trois grades au lieu de quatre pour les agents recrutés sans concours et sur deux grades au lieu de trois pour ceux recrutés par concours. On diminue le nombre de grades pour donner à un agent de catégorie C la possibilité de terminer sa carrière au plus haut grade.

Le prochain projet à mettre en place sera le RIFSEEP. C'est le nouveau régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale. Aujourd'hui, on avait toute une série d'indemnités liées aux indemnités de la fonction publique d'Etat. Tout va disparaître pour instaurer une prime aux résultats. Une partie sera forfaitaire et mensualisée l'autre sera liée à l'évaluation et sera versée une fois dans l'année. Un gros travail de mise en place est à prévoir.

Tous les décrets d'application ne sont pas encore « sortis », il convient d'attendre.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification du tableau des effectifs.

3.3 Modification du planning « Picardie en ligne »

Monsieur le Président propose de modifier le planning des sites d'accueil du dispositif de Picardie en Ligne afin de s'adapter au nouveau projet de fonctionnement au sein de la Médiathèque de Thourotte (Harmonisation des horaires d'ouverture) et d'intégrer la fermeture du site de Cambronne les Ribécourt (site non accessible aux PMR et peu fréquenté).

Monsieur LEFEVRE rappelle que la CC2V a signé un avenant dérogatoire avec la Région pour maintenir les sites sur l'année 2017, cependant la CC2V a l'obligation de proposer des sites accessibles PMR.

Aujourd'hui la Région finance 50% des salaires des deux animateurs et finance environ 70% du matériel (équipement, logiciel).

A compter de 2018, c'est à la CC2V d'inventer le partenariat et de dire à la Région comment elle souhaite travailler, sachant qu'il est demandé de faire plus que de la simple médiation, ce qui est le cas actuellement.

Il faudra donc trouver d'autres missions pour garder notre dispositif. Il faut faciliter les nouvelles technologies (fab lab, imprimantes 3D, coworking...) et s'ouvrir aux entreprises. Certaines pistes pourraient être exploitées comme une mutualisation avec d'autres services de la CC2V comme la pépinière (Coworking).

Ce planning est proposé dans l'attente d'une réflexion. Le dispositif pourrait être également élargi à d'autres communes.

<u>Horaires actuels</u>	<u>Proposition</u>
Thourotte : 20 h	24.5h
Ribécourt : 23 h	23 h
Plessis : 16 h	16,5 h
Cambronne : 5 h	0 h
TOTAL : 64 h	64 h

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le nouveau planning « Picardie en Ligne ».

3.4 Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Monsieur le Président explique que suite à la mise en place de la réforme PPCR, il y a eu une modification des indices et les indemnités du Président et des vice-présidents sont basées sur des indices.

Il convient donc de modifier le taux, à savoir passage de l'indice 1015 à 1022, par contre le pourcentage reste inchangé, à savoir 67,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique territoriale pour le Président et 24,73 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique territoriale pour les Vice-Présidents.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification de l'indice pour le calcul des indemnités du Président et des vice-présidents.

④ Finances

4.1 Dotations d'équipement pour les Collèges de Ribécourt- Dreslincourt et de Thourotte

Monsieur le Président propose, à la demande de Madame la perceptrice, de confirmer la dotation annuelle en équipement sur la base de 5€/élève aux deux Collèges du territoire. Pour information, pour 2017, la dotation s'élève à :

- 2 175.00 € pour le Collège de Ribécourt Dreslincourt
- 2 585.00 € pour le Collège de Thourotte

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la dotation d'équipement versée aux collèges du territoire.

4.2 Création du Budget annexe : Bateau promenade

Monsieur le Président explique que l'activité du bateau promenade est soumise à la TVA suite à la saisine des services fiscaux. Il est donc nécessaire d'établir un Budget annexe pour le bateau. La prise de la délibération permettra de pouvoir demander un numéro de SIRET.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la création du budget annexe

II Environnement

1.1 Nouvelle charte d'entretien des espaces publics

Monsieur ALLARD explique que depuis 2 ans, la CC2V n'utilise plus de produits phytosanitaires. Les pratiques, utilisées par les agents techniques pour l'entretien des espaces publics des sites de la CC2V, peuvent être labellisées dans le cadre de la nouvelle « charte d'entretien des espaces publics » portée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). L'adhésion à cette dernière conditionne l'obtention de multiples financements de l'AESN (support de communication, matériel alternatifs..).

La charte comporte 3 niveaux d'engagement afin de faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics des collectivités vers le zéro-phyto et il est proposé de s'engager au respect des conditions du niveau 2.

Il est demandé aux conseillers communautaires d'autoriser le président à signer la nouvelle charte d'entretien des espaces publics.

Il est également demandé aux conseillers communautaires de solliciter auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie une subvention à hauteur de 70%, soit 876,96€, pour le financement de supports de signalétique indiquant le recours à des solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires et destinés à l'information du grand public.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la nouvelle charte d'entretien des espaces publics.

Il est précisé qu'une journée de sensibilisation aura lieu le 21 avril à la CC2V. Les élus des communes du territoire sont conviés avec les agents des services techniques.

1.2 Avis pour l'adoption d'un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur ALLARD explique que le Président est devenu compétent, lors du renouvellement du conseil communautaire en 2014, pour adopter le règlement de collecte de 5 communes (Cambronne les Ribécourt/Machemont/Mélicocq/Pimprez/Vandelicourt), et dispose, à ce titre, du pouvoir de police spéciale.

Toutefois, certaines communes se sont opposées au transfert du pouvoir de police spéciale en matière de collecte des déchets ménagers. Elles demeurent, dans ce cas, compétentes pour adopter le règlement de collecte après avis du conseil municipal.

Il est recommandé, dans ce cas, afin d'harmoniser l'application des règles de collecte sur le territoire, d'adopter le présent règlement de collecte (copie du règlement sera envoyés aux communes).

En tout état de cause, les maires conservent leur pouvoir de police générale et demeurent les seuls signataires des arrêtés de police générale qu'ils édictent dans leur commune. Ils restent compétents pour assurer le bon ordre, la sureté, la salubrité et la sécurité.

Il est demandé aux conseillers communautaires de bien vouloir approuver le règlement de collecte établi par la CC2V.

Il est précisé qu'un exemplaire sera transmis aux 5 communes.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le règlement de collecte.

1.3 Signature de la prolongation pour 2017 par voie d'avenant de la convention d'adhésion à l'Eco-organisme « Ecofolio »

Monsieur ALLARD rappelle que pour pouvoir bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017, la CC2V doit prolonger la convention existante par voie d'avenant avec Ecofolio (agréé par un arrêté ministériel du 23/12/2016, pour recouvrer l'éco-contribution sur la période 2017-2022)

Il est demandé aux conseillers communautaires de bien vouloir autoriser le Président à signer électroniquement la prolongation pour 2017 par voie d'avenant à la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Ecofolio.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de prolonger par avenant, la convention avec Ecofolio.

III Développement durable

1.1 Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CC2V

Monsieur TASSIN rappelle que la Communauté de Communes des Deux Vallées possède la compétence assainissement non collectif depuis le 1^{er} janvier 2017.

Dans cette optique, elle souhaite créer un service spécifique, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Sur le territoire de la CC2V, on dénombre 110 installations qui rentrent dans le champ de compétence du SPANC (*pas de raccordement possible au réseau d'assainissement collectif*). Pour information, cette valeur ne tient pas compte des habitations sur la commune de Vandélicourt qui sont amenées à être raccordées à l'horizon 2019.

Les objectifs du SPANC sont multiples :

- Répondre aux exigences réglementaires (*obligation de création des SPANC avant 2005 et obligation de contrôle des installations existantes avant 2012*) ;
- Conseiller et accompagner les usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Au regard du faible nombre d'installations citées ci-dessus et du faible volume de travail associé, une réflexion sur la mutualisation d'un « technicien SPANC » a été menée avec le SPANC de la Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS) afin d'optimiser les coûts de fonctionnement des deux services. La partie technique (*conseil, contrôle, rédaction des rapports*) réalisée dans les locaux de la CC2V serait prise en charge par le technicien de la CCPS par prestation de service soumise à convention. Le

service réalisé par le technicien serait assuré un à deux jours par semaine, la première année, pour effectuer le premier contrôle des 110 installations prévues. Les membres du conseil communautaire doivent donc valider plusieurs points :

- La convention de mise à disposition du service de la CCPS (*durée 5 ans ; base de 75€/demi-journée d'intervention*),
- Le règlement de service propre à la CC2V qui définit le périmètre du SPANC, les missions et obligations du service ainsi que celles des usagers, notamment les redevances fixées à 98 €,
- La création d'un budget annexe dédié au service SPANC.

Les redevances ont été calculées pour équilibrer les coûts du service ; elles tiennent compte des heures du technicien, des frais administratifs (envoi de courrier, relances éventuelles, documentation et formation) et la communication du service auprès des usagers. L'objectif est aussi de minimiser le coût pour l'utilisateur.

Une réunion a été prévue avec les maires du territoire pour expliquer ce dispositif.

Monsieur DAMIEN aimerait que cela ne soit pas trop compliqué pour les usagers et demande à ce qu'on ne leur fasse pas peur au regard des travaux à effectuer.

Monsieur TASSIN explique que l'étude de sol est obligatoire et permet d'avoir une garantie décennale. Il est de notre devoir d'élus d'expliquer les possibilités aux administrés après libre à eux d'effectuer les travaux.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la convention de mise à disposition, adopte le règlement de service et décide la création du budget annexe SPANC.

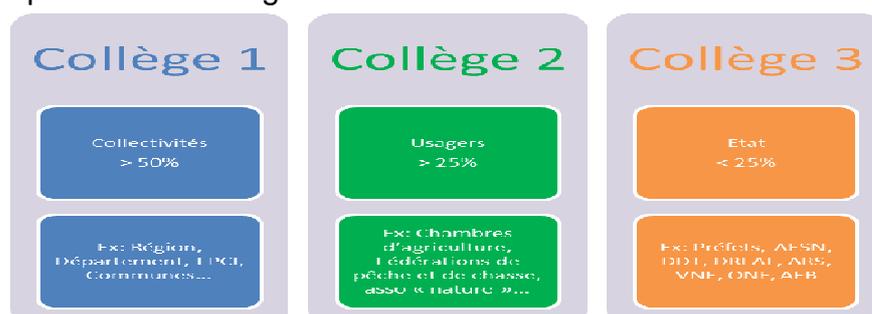
1.2 SAGE : Désignation des représentants élus à la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Monsieur TASSIN explique que dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux à l'échelle hydrographique Oise Moyenne, après avoir délibéré sur le périmètre géographique du SAGE, la CC2V doit désormais désigner ses représentants au sein de la Commission Locale de l'Eau.

La CLE est le véritable moteur du SAGE. Au cœur du dispositif en terme de propositions, de concertation et de décisions, elle constitue une assemblée délibérante, indépendante et décentralisée.

Cette dernière est indispensable dès l'élection du Président de la CLE. Elle assure notamment la maîtrise d'ouvrage de l'animation et des études liées au SAGE.

La CLE est composée de 3 collèges :



Au niveau de la CC2V, il convient de désigner quatre représentants (1 EPCI + 3 communes membres) et de le soumettre à la validation du préfet. Les communes de Chiry-Ourscamp, Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte ont été proposées par la Commission développement durable pour représenter le territoire. Il est proposé au conseil communautaire de valider ce choix.

Les arrêtés de constitution de la CLE n'auront plus l'obligation d'être nominatifs, même pour les élus, ce qui facilite la pérennité de la CLE.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la désignation des représentants à la CLE.

1.3 Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) : Point d'avancement

Monsieur TASSIN explique que le PPRI de l'Oise et de l'Aisne à l'amont de Compiègne compte plusieurs communes du territoire de la CC2V (Bailly, Saint léger aux Bois, Ribécourt-Dreslincourt, Montmacq, Cambronne les Ribécourt, le Plessis-Brion, Thourotte et Longueil Annel).

Dans les prochaines semaines, les services de l'Etat vont revenir vers les communes pour donner un avis sur le règlement du PPRI.

Monsieur le Président explique qu'une réunion publique a eu lieu à Thourotte.

Les services de l'Etat n'écoutent pas les doléances des communes, il n'y a pas de débat, pas de réflexion sur les travaux effectués par les communes pour empêcher les inondations.

Bon nombre d'habitations sont classées en zone rouge. Les habitants vont perdre leur patrimoine dans le temps (interdiction de vendre, d'agrandir...).

Monsieur le Président pense qu'il faut attaquer la décision du Préfet devant le Tribunal Administratif et lancer le recrutement d'un avocat.

Il reste possible que le commissaire enquêteur émette un avis défavorable si les populations montent « au créneau ».

IV Développement économique

1.1 Convention de partenariat avec Initiative Oise Est

Monsieur le Président explique que l'association Initiative Oise Est a pour objet de favoriser, de soutenir et d'accompagner, notamment par une aide financière ou une aide technique, la création d'entreprises sur les territoires de l'Est du Département de l'Oise, adhérents de l'association.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2017. Le montant au titre de l'année 2017 s'élève à 19 555.00 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la signature de partenariat avec Initiative Oise Est.

V Tourisme

1.1 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour les étangs de le Plessis Brion

Monsieur PASTOT propose de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la programmation 2017 des étangs de le Plessis-Brion.

Une aide à hauteur de 80% sur une enveloppe de plus de 29 000.00 € est demandée pour financer des animations, des aménagements et du mobilier urbain (la liste détaillée ayant été jointe au rapport de présentation).

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite une subvention auprès de l'AESN.

1.2 Demande de subvention pour les animations de la Cité des Bateliers

Monsieur PASTOT propose de solliciter trois partenaires financiers pour la saison 2017 de la Cité des Bateliers.

Les projets subventionnables concernent les animations de la Cité, l'étude d'agrandissement et de muséographie du Musée, le matériel et la communication.

Les aides sollicitées représenteraient environ 70% du montant des opérations, estimé à plus de 100 000.00 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite une subvention pour la saison 2017 de la Cité des Bateliers, à savoir :

- auprès de l'Agence de l'Eau une subvention à hauteur de 51 % du montant global TTC
- auprès du dispositif LEADER une subvention à hauteur de 18 % du montant global TTC
- auprès de Ombelliscience Picardie une subvention à hauteur de 0.8 % du montant global TTC

1.3 Convention d'occupation temporaire VNF à Longueil Annel

Monsieur PASTOT propose l'adoption d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition d'une partie du domaine public fluvial à Longueil Annel afin de prendre en compte le ponton servant de port d'attache et d'embarcadère pour le bateau à passagers « l'Escapade ».

La redevance annuelle de 2 969.81 € est calculée sur l'ensemble des équipements composant le ponton.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la signature d'une convention d'occupation du domaine fluvial temporaire avec VNF.

V Culture et sport

1.1 Demande de subvention dans le cadre du programme d'actions culturelles 2017

Monsieur PASTOT explique que dans le cadre de la coopération intercommunale initiée en 2001, la Communauté de Communes des Deux Vallées a décidé de développer l'offre culturelle, par :

- la création, le développement, la qualification et la promotion concertée d'une programmation culturelle locale de spectacles vivants
- un travail de mise en réseau des équipements culturels et de loisirs existants dans un souci d'une offre de qualité,
- le développement du territoire et des publics, grâce à l'amélioration de l'accessibilité aux équipements culturels, touristiques et de loisirs des populations rurales et urbaines.

Il est sollicité une subvention auprès de la Région Hauts de France, selon le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes		
1/ spectacle vivant	78 200	78 %	CC2V	74 500 €	75%
- spectacles			Département	6 000 €	6%
- techniciens + matériel					
- SACEM / SACD (droits d'auteur)					
- communication (impressions)					
- affranchissements					
- déplacements					
- hébergements / alimentation					
2/ Actions de culture scientifique et technique			Région	8 000 €	8%
expositions, manifestations,			DRAC	1 500 €	1%
Journées du patrimoine	22 300	22 %	Billetterie CC2V	10 500 €	10%
Total	100 500 €	100%	Total	100 500 €	100%

VI Questions diverses

Madame BALITOUT souhaite informer l'assemblée que la commission permanente du Département qui a eu lieu aujourd'hui a attribué une subvention à la CC2V sur le dossier « vidéo protection à la déchetterie de Ribécourt » d'un montant de 3760€.

14 juillet

Après discussion, il est décidé que la revue des sapeurs-pompiers aura lieu à Le Plessis Brion le dimanche 9 juillet 2017.

Canal Seine Nord

Monsieur le Président explique que le projet Canal Seine Nord Europe est suspendu à la volonté du prochain Président de la République. Le projet avance bien, plus rien ne s'y oppose mais certains candidats sont contre le projet.

Inauguration de la rocade

Madame DRELA demande la date de l'ouverture de la déviation Ribécourt/ Noyon.

Monsieur le Président n'a pas de date précise mais l'inauguration devrait avoir lieu courant mai.

La séance est levée à 21H50